

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 48 (1951)
Heft: 6

Rubrik: Tribune libre ; Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



TRIBUNE LIBRE

Assemblée cantonale des inspecteurs vaudois des ruchers

Sur l'initiative de la Fédération vaudoise des sociétés d'apiculture, le Département de l'Intérieur, Service sanitaire vétérinaire, avait convoqué les inspecteurs de ruchers en conférence officielle à l'Institut vétérinaire Galli-Valério, à Lausanne, vendredi 18 mai.

M. le Dr Jaccottet, vétérinaire cantonal, chef de Service, reçut officiellement les participants et salua MM. les Drs Bouvier, Morgenthaler, Gubler, respectivement directeur de l'Institut Galli-Valério et chefs de divisions au Liebefeld, à Berne, de MM. Roux, ancien chef au Service sanitaire vétérinaire, et Gonet, président de la Fédération vaudoise des sociétés d'apiculture. Il fit ensuite l'historique de l'Institut récemment ouvert grâce à la générosité du savant mécène, Galli-Valério, et définit le but des différents services qui en occupent les locaux et plus spécialement celui qui intéresse les visiteurs du jour : le laboratoire de recherches apicoles.

Il incombaît à M. A. Valet, inspecteur cantonal des ruchers, d'exposer les considérations sur l'état sanitaire du rucher vaudois au cours de la période 1945-1950. Il conclut en appelant à une vigilance toujours plus sévère ceux qui sont chargés d'y veiller, car si la loque, soit européenne, soit américaine, le noséma sont en légère diminution, il n'en est pas de même de l'acariose qui se développe partout où les traitements ne sont pas régulièrement appliqués.

M. le Dr Morgenthaler développa, en spécialiste des maladies des abeilles, des thèses nouvelles relatives à la loque européenne en particulier, prouvant par ses propos quelle patience et quel sérieux inspirent les recherches du Liebefeld.

Diverses affaires administratives liquidées — apiculture pastorale, contrôle des colonies par les inspecteurs du bétail, travail des inspecteurs de ruchers — tous les participants se réunirent au Café Vaudois où un excellent repas fut pris en commun.

L'après-midi, il appartenait à M. Savary, entomologiste à la Station fédérale de Mont-Calme, de traiter le problème très actuel de l'apiculture et des traitements anti-parasitaires.

Posant comme premier principe que l'apiculture et l'arboriculture sont solidaires, le conférencier sut, en un exposé chaleureux et très documenté, défendre la cause de l'abeille dont le rôle capital au moment de la fécondation devrait être mieux connu et, à défaut de cette élémentaire compréhension, défendu comme cela est actuelle-

ment le fait en France, par une législation *ad hoc*. M. Savary prêchait malheureusement à des convertis ; il leur appartiendra cependant, en attendant les mesures officielles, d'être les propagateurs de son message et de son enthousiasme. S'il nous était permis d'émettre ici un vœu, ce serait celui que cette causerie soit largement diffusée, avant qu'une ignorance persistante ait fait commettre des erreurs considérables.

Pour clore agréablement cette journée, l'assemblée s'en fut, sous la conduite de son directeur, M. le Dr Bouvier, visiter les différents services de l'Institut vétérinaire, s'arrêtant plus spécialement au laboratoire apicole où s'alignent les microscopes scrutant de leur œil de verre de pauvres insectes disséqués.

Nous ne voudrions terminer ces lignes sans adresser au Chef du Département de l'Intérieur, M. le conseiller d'Etat G. Despland, nos plus vifs remerciements pour l'amabilité qu'il a mise à faciliter la tâche des organisateurs de cette journée en mettant à leur disposition les moyens matériels qui devaient en assurer le grand succès.

R. M.



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Procès-verbal de la 75me assemblée des délégués tenue à Lausanne le 10 mars 1951.

L'assemblée est ouverte à 10 h. 15 par Monsieur *Paul Meunier*, président, qui souhaite à Messieurs les Délégués une amicale bienvenue et formule le vœu que cette réunion se déroule sous le signe de la plus franche cordialité. Il salue la présence de Monsieur l'abbé Gapany, président d'honneur et excuse Messieurs Mayor, retenu chez lui et Gonet, accidenté, auxquels il adresse les meilleurs vœux de rétablissement.

Aucune observation n'étant formulée concernant l'ordre du jour, il sera donc suivi comme présenté par le C.C. :

1. *Ouverture et contrôle des pouvoirs* fait ressortir la présence de 124 délégués représentant les 47 sections de la S.A.R.

2. *Désignation des scrutateurs* : Sont désignés et acceptent leur mandat MM. Ridoux, Mayon, Grenier, Gollay, Moreillon, Hescher, Horrisberger, Paréaz et Maître.

2 bis. *Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée des délégués* : Le délégué de la Côte neuchâteloise demande à ce que les procès-verbaux des A.D. soient encore plus détaillés. Cette proposition est adoptée, 5 avis contraires.

3. *Rapport du président* : Notre nouveau président, dans son premier rapport fort complet et intéressant, retrace toute l'activité de la S.A.R. au cours de cette année. M. *Walther*, vice-président, tient à remercier Monsieur P. Meunier pour sa belle et féconde activité. Le rapport présidentiel adopté sans avis contraire a paru, *in extenso*, dans un des derniers numéros de notre Journal.

4. *Finances*: Monsieur *Soavi* tient à faire une petite rectification au sujet du Fonds d'entraide. Le solde de ce fonds au 1er janvier 1950 était de Fr. 2476.65 et non pas de Fr. 2357.65 comme porté par erreur. Cette rectification ne change en rien la teneur des comptes.

a) *Rapport de la Société fiduciaire sur l'exercice 1950*. La Société fiduciaire « *Mandataria* » souligne dans son rapport le soin avec lequel notre comptabilité est tenue et la manière judicieuse dont les comptes sont ventilés. Elle invite l'assemblée des délégués d'accepter les comptes présentés et d'en donner décharge au comité.

b) *Rapport de la Commission de vérification*: est présenté au nom de la commission par Monsieur Pittet. Il conclut à l'approbation des comptes avec remerciements au comité pour sa bonne gestion et au caissier pour la bonne tenue des livres. M. *Porchet* tient à relever que la commission de vérification n'a pas pris connaissance, comme il en avait été décidé l'année dernière, de l'inventaire du matériel appartenant à notre société. Il demande à ce qu'à l'avenir on ne l'oublie pas. Notre président tranquillise M. *Porchet* en l'assurant que cet inventaire a été dressé et qu'il est à la disposition de Messieurs les délégués. M. *Porchet* demande également que l'inventaire soit soumis à notre Fiduciaire en même temps que les comptes. M. *Subilia* aimerait savoir si sous « *Impôts divers* » l'impôt anticipé est compris. Oui, il nous a été ristourné Fr. 516.20 sur l'exercice 1949. M. *Ridoux* félicite le C.C. d'avoir pensé à fêter dignement le 200me anniversaire de la naissance de François Huber. Il désire avoir quelques précisions sur la manière dont les 2297.50 figurant pour ce poste au compte P.P. ont été utilisés. M. *Soavi* lui répond que dans ce chiffre figurent : Frais d'impression du numéro spécial dédié à François Huber : Fr. 1728.—, versé à M. P. *Zimmermann* pour rédaction de ce numéro Fr. 200.—, solde : frais de la cérémonie à Pregny, car, fleurs, etc. M. *Frankhauser* demande quelques détails sur le poste « *Dépenses diverses* » qui s'élève à Fr. 1329.30. Dans ce montant figurent les frais de délégation aux diverses assemblées de nos sections et sociétés amies, à l'assemblée constitutive du grand comité de l'exposition nationale suisse de 1954, frais de déplacement lors du transfert de nos titres à Lausanne, frais de l'assemblée de la Romande, subside à la Fédération jurassienne, etc. M. *Horrisberger* à son tour demande également quelques précisions au sujet du poste « *Subsides et dons divers* » qui s'élève à Fr. 995.—. Il comprend : cadeau à MM. *Gapany* et *Thiébaud*, liquidation d'un litige entre la S.A.R. et M. *Frankhauser*, participation à l'édification d'un monument à la mémoire du rédacteur en chef de l'*Apicoltore d'Italia*. M. *Horrisberger* se déclare satisfait mais regrette, lors de la dernière A.D., que quelques paroles n'aient pas été adressées à M. *Thiébaud* à l'occasion de son départ du C.C. M. *Loup* prend sur lui l'entièr responsabilité de la chose. M. *Thiébaud* a été remercié pour sa seconde activité au sein de la S.A.R à l'assemblée de la Fédération neuchâteloise des sociétés d'apiculture.

Mis aux voix le rapport de la Fiduciaire et le rapport de la commission de vérification sont adoptés sans avis contraire.

c) *Budget 1951* a été lui aussi publié dans notre Journal. M. *Horrisberger* aimerait qu'on éclaire sa lanterne au sujet des postes « *Assemblée générale* », Fr. 600.—, et « *Fiches* », Fr. 900.—. Dans le poste « *Assemblée générale* » ont été portées les dépenses occasionnées par l'assemblée générale de la S.A.R., soit : envoi de cartes de fête à nos collègues suisses alémaniques et tessinois, location de la salle, etc. En ce qui concerne les fiches, Fr. 900.—, il s'agit de l'achat d'un classeur en métal. MM. *Tellier* et *Auberson* regrettent que notre projet de budget boucle par un déficit présumé. Il y a encore actuellement 200 membres en suspens qui ont reçu le Journal de janvier, février et mars. M. *Horrisberger* désire avoir quelques précisions sur le prix de revient de notre Journal et M. *Pfenniger* demande qu'à l'avenir, vu l'importance de ce poste, on le détaille

davantage. Le C.C. prend bonne note de cette observation. M. *Clerc* revenant sur le déficit présumé estime que le C.C. voit les choses en noir pour être trompé en bien ! En ce qui concerne les membres en suspens il est d'avis qu'ils ne devraient plus recevoir le Journal dès le mois de février. M. *P. Meunier* explique que c'était bien l'intention du C.C. mais que devant l'incompétence et le laisser aller de certains caissiers, il n'était pas juste de priver des membres de notre publication. M. *Hagnauer* suggère l'idée qu'un papillon de couleur soit adressé aux membres en suspens les avisant que le Journal ne leur serait plus servi si ils ne se mettent pas en ordre avec leur caissier de section. M. *Pfenniger* demande que le caissier central soit autorisé à adresser aux membres en suspens un remboursement. Notre président s'élève contre cette suggestion qui blesserait l'amour-propre de nos caissiers. M. *Soavi* insiste pour que les listes des membres radiés et en suspens lui parviennent pour le 10 décembre au plus tard. Il estime que supprimer le service du Journal aux membres en suspens en janvier n'est pas possible car il faut laisser le temps aux caissiers d'envoyer les remboursements; le 15 janvier tout devrait être réglé et la suppression du Journal pourrait se faire dès février. M. *Frankhauser* appuie la proposition de M. *Hagnauer* soit d'envoyer aux membres en suspens un papillon avant de leur supprimer le service du Journal. M. *Soavi* est d'accord à la condition que cet envoi se fasse par l'intermédiaire des sections. La proposition de M. *Clerc* de ne plus servir le Journal aux membres en suspens dès le mois de février est adoptée sans avis contraire. M. *Schaller* demande aux délégués de ne plus s'étendre sur le projet de budget et de passer au point suivant de l'ordre du jour.

Le projet de budget mis aux voix est adopté sans avis contraire.

d) *Nomination des Sections vérificatrices pour 1951.* D'après l'ordre alphabétique sont désignées : Hérens, Jorat, Jura Nord et Lausanne.

5. *Adoption des rapports présentés et de ceux publiés dans Journal :* M. *Gassmann* fait un bref exposé sur l'activité du Service des assurances et donne des précisions sur la manière dont a été réglé un cas particulièrement grave : indemnisation de la perte d'un cheval attaqué par un essaim. Il estime que ce cas — cas Vidoudez — devrait être publié non seulement dans notre Journal, mais également dans la presse de façon à rendre attentifs les « sauvages » sur les dangers qu'ils courrent en n'étant pas assurés. M. *Frankhauser* ne juge pas opportun de rendre ce cas public en le faisant paraître dans un autre journal que le nôtre afin de ne pas fournir aux détracteurs des abeilles — il y en a beaucoup — l'occasion de secréter leur venin ! M. *Pfenniger* suggère l'idée de faire un tirage à part de ce cas particulièrement intéressant et de le mettre à la disposition des sections qui le distribueront aux apiculteurs non affiliés à la S.A.R. M. *Porchet* regrette que le rapport du Service des assurances n'ait pas été publié à l'avance dans notre journal. Il aimeraient également y voir figurer un rapport du rédacteur et un rapport sur le cours de montagne. M. *Valet*, rédacteur du Journal, le fera très volontiers et saisit cette occasion pour demander aux sections de faire des suggestions, propositions, des critiques aussi et insiste auprès de apiculteurs pour qu'ils lui adressent leurs observations de façon à faire de notre Journal un organe réellement romand. M. *Horrisberger* tient à féliciter notre propos aux assurances pour la manière dont le cas Vidoudez a été liquidé et demande sur quelles bases les collaborateurs du Journal sont indemnisés. En principe la S.A.R. paye fr. 10.— la page et fr. 15.— pour un travail ayant nécessité des recherches particulières. M. *Horrisberger* aimeraient que les photos publiées soient également indemnisées. M. *Grandchamp* estime que certains articles publiés ne devraient pas être suivis d'un préavis du Liebefeld. M. *Bolle* remercie le C.C. pour tous les détails donnés dans le Journal et M. *Frankhauser* est d'avis que les procès-verbaux des sections devraient être modestement rétribués. Notre président lui fait remarquer que c'est aux sections à le faire et que le C.C. ne peut entrer dans ces vues.

Le projet de statuts de la Fédération des Sociétés suisses d'Apiculture publié dans notre Journal est mis en discussion. M. *Porchet* est heureux de constater que nos trois grandes Associations helvétiques vont ainsi pouvoir coordonner leurs efforts, il demande s'il ne serait pas possible d'inclure dans les buts de la Fédération : l'amélioration de notre abeille indigène. Cette requête sera soumise à qui de droit.

Le point 5 de l'ordre du jour mis aux voix est adopté sans avis contraire.

6. *Nomination statutaire de 3 membres sortant et rééligibles au C.C. : MM. Gassmann, Valet et Zimmermann* : Ces trois membres appuyés par leur section sont réélus, à mains levées, pour une nouvelle période de trois ans.

7. *Fixation de la cotisation pour 1952 : fr. 6.50.* Notre caissier central explique que de nombreux caissiers de sections lui ont adressé fr. 7.—. L'année dernière l'assemblée des délégués a décidé de ramener la cotisation de fr. 7.— à fr. 6.50. Sur cette somme fr. 6.— sont versés à la caisse centrale et fr. 0.50 à la caisse vols et déprédatations. La proposition du C.C. de maintenir pour 1952 la cotisation à fr. 6.50 est adoptée sans avis contraire.

8. *Tirage au sort de la circonscription concours de ruchers 1951.* Ce tirage au sort n'a pas lieu pour la simple raison que c'est le tour de la dernière circonscription : Les Alpes, Pays-d'Enhaut, l'Abeille fribourgeoise et Veveyse.

9. *Attribution du cours de montagne 1951.* Aucune demande n'a été formulée jusqu'ici. L'altitude n'entrant plus en considération, M. *Anklin*, au nom de Erguel-Prévôté demande ce cours pour 1951, les Alpes pour 1952 et la Genevoise pour 1953. M. *Valet* insiste auprès des délégués neuchâtelois pour qu'ils aient l'obligeance de lui retourner le dossier des cours de montagne. M. *Auberson* fera le nécessaire auprès des Montagnes neuchâteloises.

10. *Fête de la Romande 1951.* La Fédération valaisanne suggère, afin d'augmenter la participation des apiculteurs aux Fêtes de la Romande, que celles-ci soient organisées tous les deux ans de façon à permettre aux fédérations d'organiser, entre deux, leur propre fête. La section de Lausanne, appuyée par la Fédération vaudoise, demande à ce que la caisse centrale alloue un subside équitable à la section organisatrice de façon à combler le déficit éventuel. La Fédération valaisanne est d'avis de laisser au C.C. le soin d'étudier la proposition de la section de Lausanne. M. *Grandchamp* souligne que la suggestion émise par sa section était faite au C.C. qui a toute latitude de l'examiner et de faire rapport à la prochaine assemblée de délégués. M. *Porchet* relève que l'art. 23 des statuts ne s'oppose pas à ce que la Fête de la S.A.R. ait lieu tous les deux ans, quant à lui personnellement, il n'y voit aucune objection. Il demande à ce que le programme de la fête soit étudié de façon à ce que le plus grand nombre d'apiculteurs puisse y participer. N'y aurait-il pas lieu, pour diminuer les frais, de prévoir une seule journée ? M. *Hagnauer* est d'avis que cette fête est attendue par de nombreux apiculteurs et que pour ceux qui viennent de fort loin, une seule journée est nettement insuffisante. M. *Horrisberger* se déclare d'accord avec la proposition de la Fédération vaudoise mais aimeraït, avant qu'un subside ne soit versé à la section organisatrice, que les comptes de la fête soient soumis au C.C.

La proposition d'organiser la Fête de la Romande tous les deux ans, durée deux jours et celle de laisser au C.C. le soin d'étudier la question de subside sont adoptées sans avis contraire.

La séance est alors suspendue pour permettre à M. *Loup* de prendre la parole et de distribuer à nos vétérans leur récompense. Il a eu les paroles qu'il fallait et son discours plein de poésie fut publié, in extenso, dans notre Journal. Ce furent d'un pas encore alerte que nos chers vétérans vinrent chercher qui son plat, qui son gobelet et c'est avec un œillet à la boutonnière et un large sourire aux lèvres, voire une larme au coin des yeux qu'ils regagnèrent leur place serrant avec amour le modeste cadeau que la S.A.R. a été heureuse de leur

offrir de tout cœur. M. *Mermod*, applaudi, remercia au nom des vétérans, la S.A.R. pour son geste à l'égard de ses membres fidèles et qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour la noble cause que nous défendons.

Au cours du repas qui suivit et qui su contenter les estomacs les plus robustes et les palais les plus fins, notre cher président a eu l'agréable mission de remettre, à notre Président d'honneur, Monsieur l'abbé *Gapany*, son diplôme. C'est longuement applaudi que M. l'abbé *Gapany* prend la parole pour dire combien il est touché de cette délicate attention. Il n'a fait que son devoir en travaillant au bien de la Romande. Il a toujours rencontré beaucoup de sympathie et il demande à Messieurs les délégués de la reporter sur le président actuel auquel il souhaite une belle et féconde activité.

A 15 h. l'ordre du jour est repris.

11. *Activité 1951.* Le C.C. propose de réorganiser le contrôle du miel, d'éditer une nouvelle étiquette à miel S.A.R. avec la mention : « Miel suisse », pour répondre au vœu de la section de Lausanne, de mettre sur pied un nouveau règlement pour les concours de ruchers, de s'occuper de la sélection de nos abeilles, des conférences apicoles à la radio et d'organiser des cours en vue de former des cadres. Notre président demande à ce qu'une somme de fr. 500.— soit prélevée sur notre avoir et versée à la Croix-Rouge afin de venir en aide aux victimes des avalanches. Accepté. M. *Pfenniger* souhaite qu'une collecte soit immédiatement organisée parmi les membres. Chacun ayant déjà fait le geste qui s'imposait, il est inutile d'y revenir. M. *Horrisberger* émet le vœu que la somme votée soit remise à des apiculteurs sinistrés. La chose n'est pas possible et M. *Bolle* s'y oppose formellement.

12. *Propositions des sections présentées dans les délais statutaires.* Proposition de la Fédération vaudoise de reviser les statuts de la Caisse d'assurance vols et déprédatations afin de couvrir également les vols de sucre, sirop et miel extrait. Cette demande faisant l'objet d'une motion, elle sera étudiée par le C.C. qui fera rapport à la prochaine assemblée de délégués.

13. *Divers et propositions individuelles.* La parole est donnée à M. *Curty*, président de l'Association romande des Apiculteurs-éleveurs, qui demande, avant de formuler sa demande, que cette Association soit reconnue au même titre que les Fédérations, ce qui est accepté avec un avis contraire. M. *Curty* met au courant les délégués sur les projets de l'Association qui, en vue de doter la Suisse romande d'une abeille de race, seule susceptible d'être sélectionnée, a importé l'année dernière une cinquantaine de reines carnoliennes pour étudier leur comportement chez nous. Pour maintenir cette race à l'état de pureté, l'Association a décidé de créer une station de fécondation. Les frais d'établissement étant assez élevés, il demande à ce que la S.A.R. y contribue soit sous forme d'un prêt, soit sous forme d'un subside. Le C.C. a examiné avec tout l'intérêt qu'elle méritait cette requête, cependant, avant de se lancer dans cette voie, il estime qu'une enquête devrait être faite parmi les membres de la S.A.R. afin de déterminer les souches les meilleures et de les contrôler dans des stations d'essais ou une première sélection pourrait s'opérer. M. *Zimmermann*, délégué de la S.A.R. au Comité de l'Association romande des Apiculteurs-éleveurs, soutient le point de vue du Comité central qu'il juge la solution la meilleure car avant d'importer des races étrangères, il faut chercher à améliorer notre abeille déjà acclimatée si non, nous risquons d'accentuer encore le mal dont nous souffrons ! M. *Horrisberger* demande à ce que l'importation des reines étrangères et leur vente en Suisse soit interdites. M. *Grandchamp* estime que cette discussion risque de durer fort longtemps et il propose de laisser le soin au C.C. d'étudier la solution qui lui paraîtra la meilleure. M. *Rythner* soutient M. *Horrisberger* et M. *Porchet* est d'avis que la proposition du C.C. est la plus sage et que ce qu'a développé M. *Zimmermann* est le reflet des vœux de tous les apiculteurs. Mise aux voix, la proposition du C.C. est adoptée. M. *Horrisberger* tient à critiquer la présentation des nouvelles fiches des membres de la S.A.R. et M.

Pfenniger se demande s'il ne serait pas possible de rendre obligatoire l'assurance responsabilité civile. M. *Valet* tient à lui faire remarquer que cette question est de la compétence des cantons. Pour ce qui est du canton de Vaud, elle y a été étudiée. M. *Grandchamp* propose que le C.C. étudie la question de l'achat d'une lampe de projection qui pourrait être mise à la disposition des sections et M. *Schaller* aimeraient que certains délégués, par trop bavards, se modèrent un peu ! Enfin, c'est à M. *Bourgeois* que revient le mot de la fin : il suggère que le C.C. fasse l'achat d'un podium pour notre président ! Si notre ami Meunier est petit, la nature l'a doté en revanche d'un appareil vocal puissant et si on ne le voit pas on l'entend, c'est le principal.

Pour clore cette assemblée fructueuse, toute empreinte de la plus franche cordialité, la parole est donnée à M. le prof. Dr P. *Zimmermann* qui, au cours des 30 minutes qui lui étaient allouées, a su captiver son auditoire en parlant d'un sujet peu connu : *Les métamorphoses de l'abeille*, rendu encore plus clair par de très belles projections. Après avoir remercié le conférencier, M. *Paul Meunier* a clôturé cette 75e Assemblée des délégués non sans avoir souhaité à chacun un heureux retour dans son foyer et une bonne année pour ses abeilles.

Le secrétaire :
P. ZIMMERMANN

Le président :
P. MEUNIER

P.-S. — A la lecture ce procès-verbal faite en séance du Comité le 10 mai 1951, le président nous annonce que s'il n'a pas grandi, il a, en revanche, augmenté de 1 kg. 700. !

Services des assurances : rapport 1950

Nous donnons volontiers suite au vœu exprimé lors de la dernière assemblée des délégués en publiant le rapport de gestion des assurances pour l'année dernière.

Ce service fut encore assumé pendant les quatre premiers mois de l'année par M. Meunier, président, qui a bien voulu se charger de la liquidation de tous les cas en souffrance datant de 1949. Le nouveau titulaire de ce poste est entré en fonction le 1er mai 1950. Il se plaît à relever que les conseils qui lui furent prodigués par son prédécesseur contribuèrent à faciliter une tâche qui, si elle n'est pas très compliquée, ne manque pas d'être assez délicate.

Le service des assurances comprend :

1. *L'assurance « Vols et déprédatiōns »* qui a sa propre caisse alimentée par les primes versées par les membres, avec surprime de 1 fr. par 10 ruches à partir de la 11e ruche.

Les indemnités allouées en cas de vols et déprédatiōns sont fixées par le comité, suivant un barème de taxations figurant aux statuts.

Le nombre des cas de vols et déprédatiōns annoncés en 1950, pour l'ensemble des sections, se monte à 10, soit :

Vaud 3 ; Valais 3 ; Fribourg 4.

Quatre cas ont pu être liquidés définitivement par le versement de 283 fr. d'indemnité, deux sont encore en suspens et les autres sont classés.

2. *L'assurance responsabilité civile.* Tous les membres de la SAR sont garantis contre la responsabilité civile pouvant leur incomber, par la société d'assurance la « Winterthour ». La prime est comprise dans les cotisations annuelles.

A titre d'information, nous relevons que la couverture s'étend :

1. Jusqu'à 50,000 fr. en cas de mort d'une personne.
2. Jusqu'à 150,000 fr. en cas de mort de plusieurs personnes.
3. Jusqu'à 10,000 fr. par cas, pour les dégâts matériels.

Il est bien entendu que les membres supportent les 15 premiers francs.

Il a été annoncé 21 sinistres qui se répartissent comme suit :

	<i>Cas annoncés</i>	<i>Indemnisés</i>	<i>Indemnités</i>
			Fr.
Vaud	5	4	2,350.45
Valais	4	1	79.55
Neuchâtel	2	1	578.35
Fribourg	1	1	105.—
Jurabernois	9	3	162.45
Total	21	10	3,275.80

Dix réclamations ont été écartées parce qu'inférieures à 15 fr., une est en suspens, l'assurance offre l'indemnité forfaitaire de 350 fr. Il s'agit dans ce dernier cas d'un sinistre annoncé tardivement.

Le tableau ci-dessus fait ressortir toute l'importance de l'assurance responsabilité civile qui, en 1950, a été mise à une sérieuse contribution.

Parmi les accidents qui eurent des conséquences graves, nous relevons les suivants :

1. Montherod s/Aubonne, perte d'un cheval par suite de l'emballlement d'un attelage effrayé par le passage d'un essaim, indemnité versée : 2200 francs.
2. Neuchâtel, une personne assaillie par les abeilles d'un rucher a été sérieusement éprouvée ; indemnité versée : 578 fr. 35.
3. Jura bernois, un cheval attelé à une faucheuse s'emballe à la suite de piqûres d'abeilles, le paysan qui le retient est blessé par le peigne de la machine, indemnité proposée : 350 fr.

Nous ajoutons en outre qu'il a été prélevé 140 fr. sur le fonds de dommages pour venir en aide à des apiculteurs ayant perdu des ruches par suite de circonstances exceptionnelles.

Le préposé aux assurances est souvent sollicité à donner son préavis en cas de litiges entre apiculteurs et voisins.

Nous avons répondu à une vingtaine de demandes de renseignements.

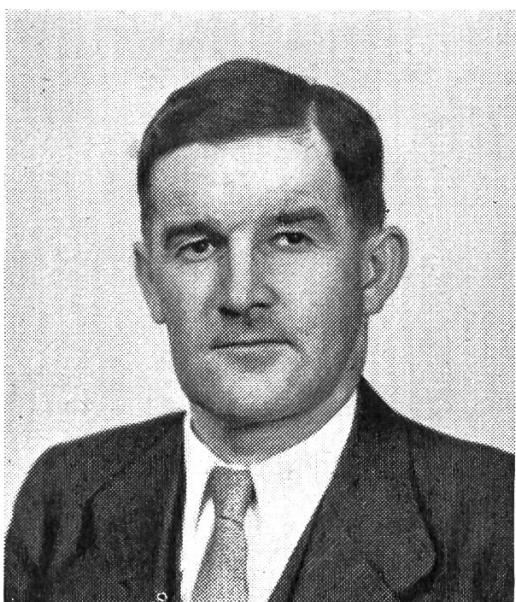
Conclusions. Il a été relevé à plusieurs reprises que beaucoup de membres, lors d'un accident ou d'un vol, ne savent pas exactement les démarches qu'ils doivent entreprendre, aussi nous nous proposons, dans un numéro prochain de revenir sur quelques questions pratiques d'assurance.

L'année 1950 nous a prouvé, une fois de plus, que les assurances « Vols et déprédatations » et « responsabilité civile » rendent de grands services et qu'elles sont indispensables pour garantir la sécurité matérielle et morale des apiculteurs. Aussi, tous les propriétaires d'abeilles ne devraient plus hésiter un moment à venir grossir nos rangs où ils trouveraient, en plus des joies et plaisirs qu'ils partageraient avec des collègues que soutient le même idéal, la certitude d'être couverts en cas de sinistre.

Louis GASSMANN, Courrendlin.



LA VIE DE NOS SECTIONS



Emile Nobs

La population de Baulmes a rendu les derniers devoirs le 28 mars à Emile NOBS, chef de gare et apiculteur, enlevé prématurément, après 4 mois de maladie, à l'âge de 52 ans.

M. NOBS possédait en bordure de la voie du chemin de fer, près de la gare un modeste rucher, admirablement tenu.

Dans un entretien que nous avions eu en septembre dernier, nous avions pu constater que les connaissances apicoles de notre collègue étaient complètes et combien notre collègue aimait ses abeilles.

M. NOBS suivait nos assemblées régulièrement, mais sa modestie ne l'autorisait pas à prendre une part active à l'administration de la section.

La maladie le surprit en pleine activité et en quelques mois enlevait ce père de famille exemplaire, doublé d'un apiculteur avisé.

Nous gardons de ce bon citoyen un souvenir ému, et présentons à son épouse et à ses deux enfants toute notre sympathie chrétienne.

Numa Clément de Coppet.